

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE



Nous œuvrons pour la dignité humaine et
la démocratie durable en Europe, fondées sur
les normes relatives aux droits de l'homme

www.coe.int/democracy

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Depuis la fondation du Conseil de l'Europe en 1949, ses États membres sont « attachés aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable » (Statut du Conseil de l'Europe).

■ La Direction générale de la démocratie (« DGII ») a pour vocation générale de soutenir l'Organisation dans les domaines qui sont vitaux pour la démocratie. Elle a pour priorité de renforcer la dignité humaine, la participation, la diversité et l'innovation démocratique, notamment par les moyens suivants :

- ▶ Assurer le respect de la dignité humaine sans discrimination ;
- ▶ Améliorer par l'innovation le fonctionnement des institutions et faire en sorte que celles-ci respectent les normes démocratiques et les normes relatives aux droits de l'homme ;
- ▶ Renforcer les compétences démocratiques des citoyens européens, leur confiance dans les processus démocratiques et leur volonté d'y participer ;
- ▶ Promouvoir le respect de la diversité dans les sociétés européennes dans un esprit de solidarité et de tolérance, fondé sur les droits de l'homme et les normes juridiques du Conseil de l'Europe.

■ La Direction générale de la démocratie définit des normes, et suit et soutient leur mise en œuvre par des programmes et politiques ciblés.

Elle collabore régulièrement avec les gouvernements nationaux, les collectivités locales et régionales, la société civile et d'autres organisations internationales.

La direction générale comprend quatre directions.



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE ET DE LA PARTICIPATION

■ D'une certaine manière, la mission du Conseil de l'Europe commence par là : la direction met l'accent sur la génération montante, l'encouragement des enfants et des jeunes à devenir des citoyens européens responsables et engagés, prônant les droits de l'homme et participant pleinement aux diverses formes de la démocratie contemporaine.

ÉDUCATION

- ▶ Afin de renforcer la citoyenneté démocratique dans toute l'Europe, un vaste programme d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme offre des possibilités de formation, des outils pédagogiques et des lignes directrices.
- ▶ Des accords internationaux sur la mobilité, l'enseignement supérieur, la reconnaissance mutuelle des qualifications et le Cadre européen commun de référence pour les langues (« A1-C2 »), système reconnu à l'échelle internationale, permettent aux jeunes de vivre et d'étudier à l'étranger.
- ▶ Le Programme Pestalozzi assure la mobilité des enseignants en Europe.
- ▶ L'enseignement de l'histoire à travers le prisme d'autres pays et de groupes marginalisés encourage la réconciliation et la compréhension mutuelle.
- ▶ La « Journée européenne des langues » encourage la compréhension interculturelle.

JEUNESSE

- ▶ Pour accroître la participation à la culture démocratique, chaque année, les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest forment 2 500 jeunes, et le Fonds européen pour la jeunesse soutient des activités intéressant 15 000 jeunes.
- ▶ Le Conseil de l'Europe est la seule organisation internationale qui permet aux responsables de jeunes de participer directement en créant leurs propres programmes et en définissant leurs priorités avec les gouvernements.
- ▶ De jeunes militants de toute l'Europe s'attaquent à la discrimination et aux mauvais traitements en ligne par le biais du « Mouvement contre le discours de haine ».
- ▶ Les jeunes ambassadeurs pour la paix et les camps de jeunes pour la paix aident à surmonter les divisions au sein des communautés marquées par des conflits grâce à la citoyenneté démocratique.
- ▶ L'Organisation œuvre depuis plus de vingt ans pour faire entendre les jeunes Roms sur le plan politique. C'est la première institution internationale à le faire.



DIRECTION DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

■ La direction contribue à faire en sorte que les autorités nationales, les collectivités locales et les ONG de toute l'Europe agissent en accord avec les normes européennes. Elle encourage l'innovation démocratique par le biais des organes et mesures suivants :

- ▶ Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG), cadre qui permet un examen par les pairs des réformes nationales ;
- ▶ Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, organe qui aide les autorités centrales et les pouvoirs locaux dans le domaine de l'efficacité de la gestion, de la déontologie des institutions publiques, des finances locales, de la réforme administrative et territoriale, et du développement des fonctions d'encadrement ;
- ▶ Assistance aux élections par un renforcement des administrations électorales centrales, la professionnalisation de l'observation des élections et l'encouragement de la participation des primo-électeurs, des femmes et des membres de minorités ;
- ▶ 400 organisations internationales non gouvernementales, qui collaborent avec le Conseil de l'Europe dans le cadre de la Conférence des OING ;
- ▶ Forum mondial pour la démocratie, qui rassemble une fois par an des militants et des responsables politiques pour débattre de grandes questions liées à la démocratie et aux sociétés démocratiques.

CULTURE DÉMOCRATIQUE

■ La direction encourage la participation démocratique, le respect de la diversité et le renforcement de la cohésion sociale dans les domaines suivants :

- ▶ La « Plateforme d'échanges sur l'incidence du numérique sur la culture », pour favoriser l'accès à la culture et à la création culturelle à l'époque du numérique ;
- ▶ L'exploitation durable du patrimoine culturel pour améliorer le bien-être des citoyens et encourager leur participation ;
- ▶ La Convention européenne du paysage, qui favorise la gestion démocratique de l'environnement, et la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (« Convention de Berne »), qui assure une gouvernance européenne de la biodiversité ;
- ▶ Le réseau de « cités interculturelles », qui soutient les pouvoirs locaux afin qu'ils gèrent et tirent parti de la diversité culturelle.



DIRECTION DE LA DIGNITÉ HUMAINE ET DE L'ÉGALITÉ

■ La direction suit et aide les États membres à mettre en œuvre les conventions novatrices destinées à sauvegarder la dignité humaine, l'intégrité et l'égalité. Le Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS) constitue un cadre pour encourager la mise en œuvre de ces normes par un échange de bonnes pratiques et d'expériences.

ÉGALITÉ ET DIGNITÉ HUMAINE

- ▶ La « Convention de Lanzarote » est le premier instrument international juridiquement contraignant qui criminalise toutes les formes de violence sexuelle à l'encontre des enfants ;
- ▶ La Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains protège les victimes et vise à faire respecter leurs droits ; le respect de ce texte est suivi par des experts indépendants (GRETA) ;
- ▶ la « Convention d'Istanbul » est le premier et le seul instrument juridiquement contraignant visant à prévenir et à combattre la violence envers les femmes, en criminalisant expressément neuf formes de violence ; le respect de ce texte est assuré par des experts indépendants (GREVIO) ;
- ▶ La direction favorise l'égalité des genres et l'application des normes relatives aux droits de la personne indépendamment de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

ANTI-DISCRIMINATION

- ▶ La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) suit les phénomènes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination raciale, et conseille les gouvernements ;
- ▶ Les conventions sont suivies par des experts indépendants pour protéger les droits des membres de minorités nationales et promouvoir l'usage des langues régionales et minoritaires dans la vie publique en Europe ;
- ▶ La discrimination dont sont victimes les personnes handicapées est combattue en encourageant l'égalité en droits et l'égalité de chances dans tous les domaines d'activités.

SPORT ET INTÉGRITÉ

- ▶ Les conventions portant sur la violence des spectateurs, le dopage et le trucage des compétitions sont de grands textes juridiques de référence.



DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET SOINS DE SANTÉ (DEQM)

QUALITÉ DES MÉDICAMENTS

■ La DEQM définit des normes relatives à la qualité des médicaments et de leurs ingrédients, qui sont reconnues dans le monde entier. Elle contribue à rendre accessibles des médicaments de qualité. Elle évalue aussi la qualité des substances actives, elle inspecte les sites de fabrication (certification de conformité) et gère des programmes de surveillance du marché pour les médicaments.

ACTIVITÉS « SOINS DE SANTÉ »

- ▶ Activités sur la transfusion sanguine, qui sont fondées sur la non-marchandisation des substances d'origine humaine (dons volontaires et non rémunérés) et la protection de la santé des donneurs et des receveurs de sang.
- ▶ Programme concernant la transplantation d'organes, de cellules et de tissus, qui encourage activement la non-marchandisation du don d'organes. Il vise à combattre le trafic d'organes et soutient les normes élaborées en matière d'éthique, de qualité et de sécurité dans le domaine de la transplantation

PRODUITS ET SUIVI PHARMACEUTIQUES

- ▶ Recommandations sur la classification des médicaments selon qu'ils sont ou non soumis à prescription afin de trouver un équilibre entre la sécurité des patients et l'accessibilité des médicaments.
- ▶ Indicateurs scientifiques pour mesurer la qualité des soins pharmaceutiques en Europe.
- ▶ Textes juridiques et recommandations de bonnes pratiques visant à harmoniser la préparation de produits médicinaux dans les pharmacies de toute l'Europe.
- ▶ Convention « Médicrime » – premier instrument juridique international à criminaliser la contrefaçon de produits médicaux – pierre angulaire de la stratégie anti-contrefaçon de la DEQM. Elle met l'accent sur la prévention et la coopération interdisciplinaire.
- ▶ Protection de la santé publique : la DEQM élabore des politiques communes concernant la qualité et l'innocuité des produits cosmétiques et des matériaux pour contact alimentaire.



ACCORDS PARTIELS

CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES (GRAZ, AUTRICHE)

Le CELV encourage la réforme de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, il forme des formateurs d'enseignants et publie des exemples de bonnes pratiques.

ACCORD PARTIEL SUR LA MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Plus de quatre millions de personnes possèdent une Carte Jeunes européenne, qui donne droit à des avantages et à des réductions sur les transports, pour les logements, pour des cours de langue et pour des activités culturelles.

ITINÉAIRES CULTURELS

Les itinéraires culturels contribuent à la valorisation du patrimoine commun de l'Europe et au développement durable de régions peu connues. Aujourd'hui, 29 itinéraires sillonnent la carte européenne.

EURIMAGES

Eurimages encourage la coopération et la diversité en finançant des films produits par des professionnels de différents pays européens. Plus d'une soixantaine de films soutenus ont remporté des prix prestigieux.

EUR-OPA

EUR-OPA s'intéresse à la prévention des catastrophes, à la gestion et à la reconstruction des sites touchés par des catastrophes en recensant des bonnes pratiques, en menant des actions de sensibilisation et en élaborant de nouveaux outils avec le soutien de 26 centres nationaux spécialisés.

CENTRE NORD-SUD

Le Centre Nord-Sud encourage le dialogue et la coopération entre l'Europe et la société civile dans les pays nord-africains engagés dans un processus de réforme. Il contribue à bâtir une citoyenneté démocratique mondiale et favorise un dialogue entre les cultures, en particulier parmi les jeunes et les femmes.

ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

L'APES vise à rendre le sport plus équitable, à combattre les irrégularités dans le sport et à faire en sorte qu'il soit conforme aux normes éthiques les plus strictes.

ACCORD PARTIEL SUR LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB)

La Banque de développement contribue à une croissance durable et équitable en Europe. Elle réagit face aux situations d'urgence et contribue à financer des projets sociaux.



La Direction générale de la démocratie soutient le Conseil de l'Europe dans les domaines essentiels pour le développement durable de la démocratie : assurer le respect sans discrimination de la dignité humaine sur la base des normes relatives aux droits de l'homme ; améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques ; renforcer les compétences démocratiques des Européens et leur volonté de participer aux processus démocratiques.



Direction générale de la démocratie

Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

www.coe.int/democracy

www.coe.int

